

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2015

Jeudi 2 juillet 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON et Carine MOREL

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Miguel CAMUS, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Denis MARCHAND, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE, René VAUGEOIS et Daniel GERAULT.

Absents excusés : Aline LEBRETON.

Secrétaire de séance : Christelle BEAUDOUIN

ORDRE DU JOUR

- I. **VALIDATION DU COMPTE RENDU ET REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 4 ET 17 JUIN 2015**
- II. **ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS 2015**
- III. **MODIFICATION VENTE TERRAIN A K.JOUET**
- IV. **RESSOURCES HUMAINES : REMPLACEMENT POSTE DE DIRECTEUR
D'ANIMATION**
- V. **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ANIMATION ET
COMMNE 2015**
- VI. **QUESTIONS DIVERSES**



I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU ET REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 4 ET 17 JUIN 2015

II. ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ANNEE 2015

Suite à la réunion des associations, la commission s'est réunie pour définir des critères d'attribution pour le versement des subventions aux associations.

Le maire informe que les associations Tennis de Table, les Anciens Combattants, le Comité Des Fêtes, le Don du Sang et Chez Papy ont transmis un courrier de demande de subvention accompagné de leur bilan annuel.

DELIBERATION : Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Tennis de Table	674 €
AFN	200 €
Comité des Fêtes	Décision reportée
Don du sang	50 €
Chez Papy	1 000 €

III. MODIFICATION VENTE TERRAIN K.JOUET

Lors de la réunion de conseil du 4 juin 2015, il a été validé la vente d'une bande de terrain de 96 m² à MME JOUET et M.KOURTAA.

Le 8 juin 2015, Raymond LELIEVRE s'est rendu au rendez-vous avec le géomètre. Lors du bornage, il a été constaté qu'il serait judicieux de modifier les dimensions de la bande de terrain dans l'intérêt de chacun.

Malgré l'absence des dimensions exactes de la bande de terrain, le maire propose au conseil de valider ses modifications qui seront précisées lors du retour du bornage.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les modifications apportées aux dimensions de la bande de terrain suite au bornage.

IV. RESSOURCES HUMAINES : REMPLACEMENT POSTE DE DIRECTEUR D'ANIMATION

Le maire informe le conseil municipal qu'il va falloir pourvoir au remplacement de Florent SEVIN, Directeur d'Animation, qui partira mi octobre.

Le maire propose de recruter un agent pour pallier à ce remplacement.

DELIBERATION : le conseil municipal valide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent titulaire ou contractuel pour pallier au remplacement de Florent SEVIN, Directeur d'Animation.

V. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVE BUDGET ANIMATION ET COMMUNE 2015

Lors du vote des budgets de l'année 2015, il a été délibéré de ne pas établir de budget pour l'animation et que toutes les dépenses et recettes de ce budget seraient imputées sur le budget de la commune.

Hors pour se faire, le conseil municipal aurait du délibéré en fin d'année 2014 sur la clôture du budget animation.

Afin de régulariser cette situation il convient donc de transférer, sur le budget animation, les dépenses et les recettes de l'animation allouées à tort sur le budget commune.

Le maire présente donc les décisions modificatives s'y afférant.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications apportées au budget animation et commune 2015.

VI. QUESTIONS DIVERSES

✓ **Plaine de jeux** : Pour information, les 3 panneaux de baskets ont été démontés à la plaine de jeu pour des questions de sécurité. Leurs remplacements sont en cours.

✓ **Droit de préemption urbain**

- Allée des Peupliers, parcelle A 1229
- Rue des Forges, parcelle C 828
- Echange de Terrain, parcelles B 167 et B 168

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

✓ **Validation du périmètre de MAYENNE COMMUNAUTE**

Dans le cadre de la naissance de MAYENNE COMMUNAUTE au 1^{er} janvier 2016 suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne et la Communauté de Communes Le Horps-Lassay, la CCPM demande à ce que le conseil valide de périmètre de MAYENNE COMMUNAUTE qui regroupe les communes des deux communautés de communes actuelles.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide à l'unanimité le périmètre de MAYENNE COMMUNAUTE

✓ **Fauchage terrains Maison Guillaume**

Comme l'an passé, les parcelles disponibles du Lotissement du Muguet, appartenant aux maisons GUILLAUME, ne sont pas entretenues ce qui représente un désagrément aussi bien pour le voisinage que pour la commune.

La société a de nouveau sollicité la commune pour qu'elle s'occupe de l'entretien des parcelles contre une rétribution. Le maire informe le conseil municipal qu'il a fallu 8 h00 à nos agents communaux pour faucher les terrains.

Le maire propose de valider le prix horaire de l'an passé soit 56 € TTC de l'heure.

DELIBERTION : Le conseil municipal à l'unanimité valide le prix horaire de 56 € TTC et autorise le Maire à procéder au recouvrement par l'intermédiaire du comptable du trésor.

✓ **Stagiaires**

Deux étudiantes en formation supérieures et un lycéen sont venus faire un stage à la mairie de Commer :

- Agathe WEINER et Honorine LENAIN, étudiantes en Sciences Politiques et en Finances,
- François DALIBARD, lycéen, au service technique.

Afin de les remercier pour le travail de qualité fourni pendant ces périodes de stage, le maire soumet de leur verser une prime ou de leur remettre un bon cadeau. Il propose de leur attribuer les sommes suivantes :

- Agathe WEINER : 100 €
- Honorine LENAIN : 100 €
- François DALIBARD : 50 €

DELIBERTATION : le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du maire ainsi que les sommes allouées à chaque stagiaire.

✓ **Changement de dates de conseil municipal**

SEANCE ANNULEE	NOUVELLE DATE
4 août 2015	6 août 2015
5 novembre 2015	3 novembre 2015

✓ **Matériel pour atelier communal** : René VAUGEOIS et Raymond LELIEVRE informent le conseil municipal que le service technique a un besoin en matériel.

Il s'agit d'un rotovator et d'un semoir qui sont demandés, principalement, pour l'entretien du terrain de foot. Ces deux biens sont actuellement en vente d'occasion pour une valeur de 600 € TTC pour le rotovator et 250 € TTC pour le semoir. La question soulevée réside principalement sur les normes de sécurité pour les agents liées à ces outils par rapport à une vente auprès de professionnels.

Le conseil municipal propose de réaliser d'autres devis et de délibérer lors d'une prochaine réunion de conseil. Christelle BEAUDOUIN est en charge du dossier.

- ✓ **Salle des lilas** : Suite au rapport du contrôle APAVE de la salle des lilas, des travaux urgents de mise en sécurité sont nécessaires. René VAUGEOIS informe le conseil, que dans un premier temps, le boîtier électrique extérieur sera remplacé. Le coût maximum de ce boîtier est de 200 € TTC.
- ✓ **Chemin Plate Corne** : La SARL LEMONNIER interviendra semaine prochaine.
- ✓ **Centre de loisirs Vacances de Noël** : le centre de loisirs sera fermé du 24 décembre au soir jusqu'au 3 janvier 2016 inclus.
- ✓ **Concours fleurissement** : Le jury de la commission fleurissement fera le tour de Commer mardi 7 juillet à 18h30.
- ✓ **Redevance incitative** : Christelle BEAUDOUIN membre de la commission déchets à la CCPM, annonce que les C.S.E situés aux Monceaux, RD 509, Rue du Stade et au Rocher seront prochainement enlevés et que 2 molloques seront mis en place dans la Zone Artisanale du Bas Marboué.
- ✓ **Marquage au sol parking salle des lilas** : les devis sont en cours.
- ✓ **Travaux** : Des travaux d'enrobés auront lieu du 6 au 8 juillet 2015 sur la RD 24, à partir de l'Eglise jusqu'en sortie de bourg, côté Moulay.

Miguel CAMUS informe le conseil qu'un tampon situé sur la RD 24 est en train de se désceller.

Pour des questions de sécurité et afin d'éviter, sur du long terme, toutes nuisances sonores, il devient nécessaire de faire intervenir une société pour sceller le tampon.

La société Eurovia propose la prestation suivante :

- Dépose du tampon
- Nettoyage du support
- Scellement du tampon au Lanko 711

Pour un coût de 456 € TTC.

DELIBERATION : le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société EUROVIA pour un montant de 456 € TTC et autorise la maire à signer le devis.

Il est 23h50, la séance est levée